AMAP FROMAGES DE CHÈVRE SAISON

2019 - 01 MARS AU 21 JUIN

LESGUMES-ST SÉBASTIEN

AGRICULTRICE PARTENAIRE

Emilie Duval / La chèvrerie du Bon'air / La Girardière, 44310 La Limouzinière chevreriedubonair@hotmail.com /06.50.20.92.99

LE T	<u> TTULAIRE</u>
------	------------------

				Total	1, 2 ou 3 chèques
Petit panier	2 fromages (*)	9,50€	9 livraisons		85,50€ Ou 43€ +42,50€ Ou 28,50€ x 3
Petit panier + faisselle	2 fromages (*) + 1 faisselle	13,00€	9 livraisons		117€ Ou 58,50€ x2 Ou 39€ x 3
Grand panier	3 fromages (*)	14,00€	9 livraisons		126€ Ou 63€x2 Ou 42€ x 3
Grand panier + faisselle	3 fromages (*) + 1 faisselle	17,50 €	9 livraisons		157,50€ Ou 79,00 € et 78,50€ Ou 42€ x 3
Panier laitier	2 faisselles (2x400g)	7,00€	9 livraisons		63€ Ou 31,50€x2 Ou 21€ x 3
Possibilité de cumuler les paniers			Total =		Les chèques seront encaissés aux dates suivantes: 10/03 (1er), 10/04 (2e), 10/05 (3e)

CHÈQUE(S) LIBELLÉ À L'ORDRE DE «EMILIE DUVAL» ET DATÉ DU JOUR DE LA SIGNATURE DU CONTRAT

COMPOSITION DES PANIERS

L'assortiment de fromages de chèvres proposé dans chaque panier (petit et grand) changera chaque quinzaine.

Les paniers seront composés de 2 ou 3 des fromages suivants :

(*) Crottin nature, Crottin aromatisé (150 g), Palet cendré (150 g), Brique (170 g), Buche (250 g), Camembèèh (250 g). (de la tomme viendra peut-être compléter la gamme en cours de saison)

CONTENU DU CONTRAT

Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et la productrice Emilie Duval de la Chèvrerie du Bon'air pour l'approvisionnement de 9 paniers de fromages de chèvres, pour la période du 01 mars au 21 juin 2019. Les livraisons auront lieu tous les 15 jours durant cette période.

Dates des livraisons prévues :

1	2	3	4	5	6	7	8	9
01/03/19	15/03/19	29/03/19	12/04/19	26/04/19	10/05/19	24/05/19	07/06/19	21/06/19

En cas de changement exceptionnel des dates de livraison, la productrice et/ou les coordinateurs de l'AMAP informeront les adhérents par email et/ou téléphone.

2019 - 01 MARS AU 21 JUIN

LESGUMES-ST SÉBASTIEN

AGRICULTRICE PARTENAIRE

Emilie Duval / La chèvrerie du Bon'air / La Girardière, 44310 La Limouzinière chevreriedubonair@hotmail.com /06.50.20.92.99

LA PRODUCTRICE S'ENGAGE À

- fournir des fromages issus du lait de ses chèvres élevées conformément au cahier des charges AB
- se conformer à la règlementation relative au transport de ces produits jusqu'à leur arrivée au local de distribution,
- être présente lors de chaque distribution de 18h30 à 19h30.

JE M'ENGAGE À:

- venir chercher mon panier chaque semaine prévue sur le lieu de distribution. La production étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d'impossibilité de me déplacer, je peux faire retirer mon panier par un tiers.
- être responsable de mes produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.
- apporter mes contenants pour transporter mes fromages frais afin de limiter la consommation d'emballages.

Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec la productrice par l'avance de trésorerie, reconnait que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte et à la production. Le risque lié à la santé de la productrice fait également partie de l'engagement solidaire. En devenant signataire, j'accepte de partager les risques et les bénéfices de la production.

La démission d'un adhérent n'est possible en cours de saison qu'avec la signature d'un avenant au présent contrat entre la productrice et un remplaçant de l'adhérent démissionnaire. Ce remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou, à défaut, est trouvé par la personne démissionnaire. L'avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant.

LES DISTRIBUTIONS

La distribution a lieu tous les 15 jours, le vendredi de 18h30 à 19h30, (les mêmes semaines que les produits laitiers de la ferme de Rublé) maison des associations René Couillaud, rue des becques, 44230 Saint Sébastien Sur Loire

PERMANENCES

Je m'engage à assurer durant cette période 1 permanence sur le lieu de distribution de 18h15 à 20h afin : d'aider à la mise en place et au rangement des produits livrés, d'effectuer la distribution des paniers, et de nettoyer le lieu en fin de distribution.

MODALITÉS DE PAIEMENT:

Le paiement peut se faire en 1, 2 ou 3 règlements.

La remise du ou des règlements des paniers se fait lors de la signature du contrat, par chèque(s) libellé à l'ordre de «Emilie Duval » et daté du jour de la signature du contrat.

VISITE DE LA FERME:

Le samedi 14 septembre 2019

Le / / 2019

Signatures du consomm'acteur

et productrice: